

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le neuvième (9^e) jour de juillet 2018, à 20 h au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers(ères) suivants (es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2018-07-140

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2018
- 05 Adoption des états financiers au 30 juin 2018
- 06 Discours du maire
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Dérogation mineure pour une résidence située dans la zone 50-Ra
- 09 Résolution d'appui au Domaine Tavibois, support au financement
- 10 Transfert budgétaire du poste rémunération loisirs au poste subvention - loisirs
- 11 Rémunération des employés étudiants - été 2018
- 12 Demande pour une entrée d'eau de 6 pouces au 869, Saint-Pierre
- 13 Paiement des assurances
- 14 Appui à la municipalité de Saint-Séverin concernant le pont couvert
- 15 Demande au programme PAVL - plans et devis et travaux d'amélioration sur le rang Saint-Pierre Sud
- 16 Présentation d'un règlement pour modification de la vitesse sur notre territoire
- 17 Avis de motion, règlement modifiant le règlement sur la limite de vitesse
- 18 Affaires diverses :
 - .1 afficheur de vitesse radar
 - .2 contrat Telus
 - .3 mutuelle de prévention
 - .4 contrat des ordures
 - .5 demande d'accès aux archives (dossier recherche en eau)
- 19 Questions :
- 20 Levée de la séance

- Adoptée -

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018

2018-07-141

Proposé par : Michel Tremblay

Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2018

2018-07-142

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en juin 2018 pour un montant de 6 242.48 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 30 juin 2018 pour un montant de 83 841.31 \$. D'approuver les salaires nets versés en juin pour un montant de 21 521.20 \$.

- Adoptée -

05 Adoption des états financiers au 30 juin 2018

2018-07-143

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 juin 2018. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 30 juin 2018.

- Adoptée -

06 Discours du maire

Rapport du maire à l'égard des faits saillants du rapport financier 2017 de la municipalité de Hérouxville

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2018, je fais rapport aux citoyens et citoyennes d'Hérouxville des faits saillants extraits du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la firme comptable Désaulniers Gélinas Lanouette pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent consolidé de 92 180 \$, résultant de recettes consolidées se chiffrant à 1 911 173 \$, comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidées de 1 818 993 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Réalisations 2017

Sur les charges totales consolidées de 1 818 993 \$, 676 920 \$ constituent des investissements à long terme et 831 070 \$ constituent des frais pour des obligations inconsommables ou non discutables :

- Quote-part de la MRC Mékinac : 107 522 \$
- Sûreté du Québec : 84 263 \$
- Gestion des matières résiduelles : 136 187 \$
- Gestion de la dette et du fonds de roulement : 127 550 \$
- Salaires des employés et des élus : 375 548 \$

En 2017, la municipalité a procédé à la scarification de la route Lefebvre et a exécuté des travaux majeurs de réfection de la chaussée sur la première partie du rang Saint-Pierre Nord, ce, au coût de 609 000\$ dont 50% de cette somme sera remboursée par un des nombreux programmes de subvention du gouvernement. On note également que la municipalité a érigé un nouveau 'Skate Park' pour la somme de 24 000\$ dont 16 000\$ ont été octroyés par le Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC. La municipalité a acquis un lecteur de données pour la station de pompage de la route Paquin au montant de 4 000\$ ainsi qu'un logiciel comptable pour une somme identique. Au chapitre des enjeux majeurs, notons les travaux d'assainissement des eaux au Lac-à-la-Tortue qui ont débuté à l'automne 2017 et se poursuivront tout au cours de 2018. On se souviendra que le dossier des services supra locaux aura assurément occupé plusieurs conseils municipaux en 2017. Il fût réglé à la satisfaction de tous. Prenons également note que la municipalité a vendu un terrain à son projet domiciliaire de la route Paquin et que le début 2018 est très prometteur au moment d'ériger ce rapport.

Endettement

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée est de 3,06 \$, comparativement à celui de 2015 qui était de 2,94 \$ et du ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Mékinac de 1,42 \$ \$. Pour la région administrative (la Mauricie), le taux est de 3,10 \$. Il nous faut comprendre ici que 50% de la dette est assumée par les programmes de subvention du gouvernement dont les remboursements sont cependant échelonnés sur une période de 10 ans.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Bernard Thompson, maire

07 Correspondance (résolutions)

- .1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : programme de péréquation versée pour l'année 2018, un montant de 48 553 \$
- .2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques pour l'année 2018, un montant de 265 \$
- .3 Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales, un montant de 152 694 \$ pour l'année 2018

08 Dérogation mineure pour une résidence située dans la zone 50-Ra

2018-07-144

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 91, rue de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée est de ne pas respecter la norme prescrite en regard à la marge de recul avant pour l'agrandissement de la résidence et une véranda faites sans permis et située dans la zone 50 Ra;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la municipalité, dans son procès-verbal du 22 mai 2018, d'autoriser seulement l'agrandissement de la résidence à moins de 7,6 mètres de la rue de la Rive et que la véranda devra faire l'objet d'une modification afin de la transformer en galerie;

Il est proposé par : Yvan Bordeleau
Appuyé par : Marco Périgny

Et il est résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété du 91, rue de la Rive, le tout, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-05-18.

- Adoptée -

09 Résolution d'appui au Domaine Tavibois, support au financement

2018-07-145

CONSIDÉRANT la lettre datée du 6 juillet 2018, adressée à la Congrégation des Filles de Jésus, au sujet d'un emprunt de 100 000 \$ sollicité par la Corporation de développement de Hérouxville auprès de la Caisse Desjardins de Mékinac des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE, par cette lettre, la Corporation de développement de Hérouxville, mentionne ne pas vouloir tenir responsable la Congrégation des Filles de Jésus de cet emprunt additionnel ;

En conséquence,

Il est proposé par : Yvan Bordeleau
Appuyé par : Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville se porte caution de la Corporation de développement de Hérouxville pour l'emprunt de 100 000 \$ sollicité auprès de la Caisse Desjardins de Mékinac des Chenaux.

QUE cet emprunt permettra à la Corporation de développement de Hérouxville, d'obtenir les subventions disponibles et la réalisation des projets soumis à ces programmes.

- Adoptée -

10 Transfert budgétaire du poste rémunération loisirs au poste subvention - loisirs

2018-07-146

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'autoriser le transfert d'une somme de 1 540 \$, du poste budgétaire 02 70150 141 (salaire régulier loisirs) au poste 02 70190 951 (subvention organisme de loisirs), considérant que la majorité des salaires des animatrices est pris en charge par le comité des loisirs.

- Adoptée -

11 Rémunération des employés étudiants - été 2018

2018-07-147

Proposé par : Michel Tremblay
Appuyé par : Carole Hubert Ruel et il est résolu d'accepter la liste des employés saisonniers et les salaires versés pour les postes d'animateurs et de surveillants de la piscine aux loisirs ainsi que le poste de commis pour la bibliothèque.

- Adoptée -

12 Demande pour une entrée d'eau de 6 pouces au 869, Saint-Pierre

2018-07-148

Proposé par : Marco Périgny
Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu d'accepter la demande d'une entrée d'eau de 6 pouces pour la propriété sise au 869, Saint-Pierre Sud. QUE les coûts reliés à ces travaux sont au frais du propriétaire.

- Adoptée -

13 Paiement des assurances

2018-07-149

Proposé par : Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu de renouveler les assurances de la municipalité auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} août 2018 au 1^{er} août 2019. Le coût est de 28 795 \$.

- Adoptée-

14 Appui à la municipalité de Saint-Séverin concernant le pont couvert

2018-07-150

CONSIDÉRANT QUE le pont couvert situé sur la route Bordeleau dans la Municipalité de Saint-Séverin est fermé depuis le 6 octobre 2017, entraînant la fermeture de cette route entre Saint-Séverin et Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture occasionne un détour de plus ou moins six (6) km pour un très grand nombre d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'une résidence se trouve isolée particulièrement en hiver;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports doit défrayer les coûts de déneigement de la route Bordeleau;

CONSIDÉRANT QUE cette route est empruntée régulièrement par un très grand nombre de citoyens des municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine des festivaliers qui se rendent au Festival Western de Saint-Tite et qui ont pris l'habitude d'utiliser cette route;

CONSIDÉRANT QUE cette route fermée prive le festival western d'une voie supplémentaire pour la circulation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Yvan Bordeleau
Appuyé par : Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'appuyer la Municipalité de Saint-Séverin dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour la réparation du pont situé sur la rivière des Envies dans un délai raisonnable pour permettre sa réouverture avant les festivités qui ont lieu à Saint-Tite en septembre prochain.

- Adoptée -

15 Demande au programme PAVL - plans et devis et travaux d'amélioration sur le rang Saint-Pierre Sud (référence : dossier 2015-055 et 2015-056)

2018-07-151

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Carole Hubert Ruel
Appuyée par : Helene Gilbert

Et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- Adoptée-

16 Présentation d'un règlement pour modification de la vitesse sur notre territoire

Le dépôt du projet de règlement numéro 100-2018 modifiant le règlement numéro 100-2015 relatif aux limites de vitesse sur les rues de la municipalité est fait, séance tenante par Monsieur Marco Périgny, conseiller au siège numéro un (1).

17 Avis de motion, règlement modifiant le règlement sur la limite de vitesse

AVIS DE MOTION présenté par Monsieur Marco Périgny, conseiller au siège numéro un (1), à savoir qu'à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 100-2018 modifiant le règlement numéro 100-2015 relatif aux limites de vitesse sur les rues de la municipalité sera adopté.

18 Affaires diverses :

.1 afficheur de vitesse radar

Proposé par : Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Yvan Bordeleau et il est résolu que la Municipalité acquière 2 afficheurs de vitesse radar et mandate la MRC de Mékinac pour en faire l'acquisition. QUE la Municipalité de Hérouxville demande, par le biais de la MRC de Mékinac, la subvention provenant du Ministère des Transports qui couvre à 50 %, le coût de la dépense.

- Adoptée -

.2 contrat Telus

2018-07-153

Proposé par : Michel Tremblay
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'autoriser Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de soutien global portant le numéro K2653, contrat à intervenir entre Telus et la Municipalité de la Paroisse de Hérouxville. La durée du contrat est de 60 mois.

- Adoptée -

.3 mutuelle de prévention

2018-07-154

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est proposé par : Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité

QUE la municipalité autorise le maire ou son représentant autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

- Adoptée -

.4 contrat des ordures

2018-07-155

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu que la Municipalité autorise la MRC de Mékinac, à procéder par soumission, pour la collecte des ordures de son territoire, le contrat commun se terminant le 31 décembre 2018.

- Adoptée -

.5 demande d'accès aux archives (dossier recherche en eau)

2018-07-156

CONSIDÉRANT QUE, le Ministère du développement durable de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de la Mauricie.

CONSIDÉRANT QUE, ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources.

CONSIDÉRANT QUE, ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'UQAC.

CONSIDÉRANT QU'UNE partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de La Tuque, de Mékinac et de Les Chenaux.

CONSIDÉRANT QUE, ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MDDELCC dans le cadre du PACES.

CONSIDÉRANT QUE, mettre ces résultats et rapports à la disposition du CERM peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE, les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Michel Tremblay

Et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Hérouxville accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

QU'elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes;

QUE ces droits sont exclusifs au PACES et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche;

QU'aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

- Adoptée -

19 Questions

- .1 rues Gervais et Crête : pour 2018 ou 2019
- .2 quand le chemin des Petites Forges sera-t-il nivelé

20 Levée de la séance

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Carole Hubert Ruel il est résolu de lever la séance à 20h30.

— Adoptée —